

# CHARTRE DE BONNE CONDUITE



La Commune de Sanem est présente sur les médias sociaux, à savoir Facebook, Youtube et Instagram et le blog [suessemjetaime.lu](http://suessemjetaime.lu), qui sont gérés par le Service des Relations publiques et de la Culture de la Commune de Sanem.

Le but de sa présence sur les réseaux sociaux est d'informer et de présenter les activités, les événements, fêtes et manifestations organisés par la Commune de Sanem et de créer un espace de dialogue et de partage avec les utilisateurs.

La Commune de Sanem se réserve le droit de supprimer à tout moment toutes les publications et/ou remarques contraires aux dispositions légales ou réglementaires en vigueur relatives notamment à l'ordre public, aux bonnes moeurs, aux droits d'auteur, au droit des marques, à la protection des données, au droit au respect de la vie privée ainsi qu'aux règles de bonne conduite.

**Afin d'assurer un échange convivial et respectueux, la Commune de Sanem a établi des règles de bonne conduite – il faut**



- respecter les conditions générales d'utilisation propres aux médias sociaux utilisés, à savoir Facebook, Instagram et Youtube
- utiliser un langage correct et compréhensible
- respecter la courtoisie et la politesse nécessaires au bon déroulement des échanges
- contribuer en accord avec le thème énoncé

## **Sont interdits**



- les contributions à caractère violent, raciste, sexiste, dénigrant, diffamatoire, illicite, pornographique ou pédophile
- les messages injurieux, grossiers, vulgaires ou de nature à heurter la sensibilité des personnes
- les contributions ou propos à caractère politique
- les propos incitant à la violence, à la discrimination, à la haine ou pouvant susciter ou encourager des situations conflictuelles
- les contributions à des fins publicitaires ou commerciales
- les contributions répétitives et qui ne sont pas en relation avec le sujet énoncé